



Open International de Corbas Tournoi A (3 au 6 janvier 2019)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'Echecs Club de Corbas organise le 10^{ème} Open International au gymnase Jean Jaurès de Corbas du 3 au 6 janvier 2019.

Article 2 : Conditions.

Le tournoi est ouvert à tous les participants titulaires d'une licence A en cours de validité pour la saison 2018-2019.

Il est possible de prendre sa licence sur place auprès de l'organisateur.

Article 3 : Les règles du jeu sont celles du 88^{ème} Congrès de la FIDE à Antalya en 2017. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

L'article 7 (forfait en cas de retard) est appliqué comme suit : « Tout joueur arrivant devant l'échiquier avec un retard de 30 minutes perdra la partie » et « Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée ». Les appariements sont effectués au système suisse.

Article 4 : Cadence.

Pour chaque joueur, 90 minutes avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup.

Article 5 : Classement, départage des ex æquo.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties suivant le barème 1 (gain), ½ (nulle) ou 0 (perte).

En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre d'application) :

1. Buchholtz Tronqué.
2. Performance.

Article 6 : Prix.

Les prix sont attribués à la place, après application des départages.

Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

Article 7 : Lieux, dates et horaires.

L'intégralité des parties et la cérémonie de clôture se dérouleront au gymnase Jean Jaurès, rue de Grange Blanche à Corbas.

Le calendrier est le suivant :

Ronde 1	Jeudi 3/1	10h
Ronde 2	Jeudi 3/1	15h
Ronde 3	Vendredi 4/1	9h30
Ronde 4	Vendredi 5/1	14h30
Ronde 5	Samedi 5/1	9h30
Ronde 6	Samedi 5/1	14h30
Ronde 7	Dimanche 6/1	9h
Cérémonie de clôture	Dimanche 6/1	14h



Open International de Corbas Tournoi A (3 au 6 janvier 2019)

Le présent règlement intérieur, dûment affiché à l'entrée de l'aire de jeu, tient lieu de convocation.

Les appariements des opens au système suisse sont affichés la veille au soir pour les rondes du matin. Ils seront affichés une demi-heure avant les rondes de l'après-midi sous réserve que toutes les parties soient terminées.

Ils sont modifiables sur décision de l'arbitre chargé du tournoi concerné jusqu'à 1h avant le début de la ronde.

La zone de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde.

Article 8 : Arbitrage.

L'arbitrage du tournoi est confié à Mr Bernard MOLLARD, Arbitre Fédéral Open 2 assisté de Mr Gilbert SABATIER Arbitre stagiaire.

Article 9 : Jury d'appel.

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre constitue en début de tournoi le jury d'appel composé du directeur du tournoi, de trois joueurs choisis dans les différents tournois, de l'arbitre et d'un arbitre désigné par lui.

La composition de ce jury qui est présidé par le directeur du tournoi ou à défaut par le membre du Comité directeur, est affichée dans la salle du tournoi.

Pour présenter un appel au jury, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives puis, dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre.

Les décisions de ce jury sont sans appel.

Article 10 : Conduite des joueurs et des arbitres.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Les téléphones portables et autres objets sonores doivent être éteints dans la salle de jeu : en cas de sonnerie ou de bruit, la partie est perdue pour le joueur fautif.

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu sans la permission d'un arbitre. La zone de jeu est définie comme étant la salle de tournoi dudit joueur, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre.

Un joueur n'est pas autorisé à parler de parties en cours. Il doit par conséquent éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Dès la fin de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué) et signées. Les compétiteurs conservent le double auto-carboné de la feuille de partie, l'original devant être remis à l'arbitre. Ils doivent également remettre le jeu en place, éteindre la pendule électronique et quitter leur salle de jeu.

Analyses et blitz sont interdits dans la salle de jeu. Une salle d'analyse est à disposition des joueurs venant de terminer leur partie.

Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.

Les joueurs inscrits dans les opens peuvent solliciter une ou plusieurs absences auprès de leur arbitre. En ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s). Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf s'il se justifie auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde.

A défaut, une demande

d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.



Open International de Corbas Tournoi A (3 au 6 janvier 2019)

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

Article 11 : Les appariements et résultats sont donnés à titre indicatif sur le site de la Fédération Française des Echecs. Attention, seul le classement établi par l'organisateur est valide.

Article 12 : L'inscription à l'Open International de Corbas implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'Organisateur
Michael BLANCHARD

L'Arbitre
Bernard MOLLARD